

Le tabellionage royal à Tournai. Mythe ou réalité ?*

Guido VAN DIEVOET

L'institution des "tabellions royaux" et des gardes-scels a fait son apparition à Tournai en 1367. Les tabellions n'étaient autres que des notaires royaux, et non des officiers publics chargés spécialement de la conservation des actes notariés et de la délivrance des grosses et expéditions. Les actes étaient intitulés du nom du garde-scel, dépositaire du sceau royal à Tournai. En 1433, Charles VII prit la décision d'établir un tabellion dans toutes les châtelainies. La question se pose de savoir si des tabellions, gardes des registres notariés, ont été nommés à Tournai dans le courant du XV^e siècle ou au début du XVI^e siècle ? Aucun texte ne permet de l'affirmer jusqu'à présent.

En 1521 la ville est passée sous la domination espagnole. Les ordonnances de Charles Quint en matière de notariat y furent introduites. Cette législation y fut appliquée pendant plus d'un siècle.

Louis XIV, qui s'était emparé de Tournai en 1667, modifia l'organisation du notariat de fond en comble, par une ordonnance de 1675. Elle prévoyait la nomination de 187 notaires et d'un tabellion dans le ressort du nouveau Conseil souverain de Tournai. Le tabellion, assisté de plusieurs commis, deviendrait le dépositaire des actes notariés de l'ensemble des pays conquis. Il délivrerait les grosses ou expéditions. La nouvelle organisation a subsisté jusqu'en 1709, date de la prise de la ville par les Alliés.

Sous le régime autrichien, la législation de Charles Quint est remise en vigueur dans le Tournaisis. Le gouvernement de

Charles VI a toutefois essayé d'instituer les fonctions de tabellion et de commis dans l'ensemble des Pays-Bas autrichiens, par un édit de 1728. Cet édit semble être resté lettre morte dans la plupart des provinces. Était-ce le cas à Tournai et dans le Tournaisis ? Quelques sources témoignent de l'existence d'un tabellion royal à Tournai jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

* Le texte intégral de cette contribution sera publié dans le volume sur les institutions publiques régionales et locales en Tournaisis, en préparation (Archives générales du Royaume).